

vauz du pont commencé en 1788, un autre pont de bateaux fut établi en 1793 devant le port du Temple, et le nom de pont Volant, qui lui avait été donné, fut pendant de longues années le nom du pont de bois construit à l'endroit où est actuellement le pont du Palais-de Justice.

L'axe du nouveau pont est exactement le même que celui de l'ancien. Sa longueur est à peu près la même, mais il est beaucoup plus large : il a 16 m. de largeur entre les têtes, tandis que l'ancien n'avait que 13 m. 15 c. Sur cette largeur, 8 m. sont affectés à la chaussée pavée, et 3 m. 70 c. à chacun des trottoirs ; cette largeur des trottoirs est réduite à 3 m. 65 c. entre les dés qui servent à maintenir la balustrade.

Les pilotis et les plateaux de chêne supportant les piles de l'ancien pont avaient en amont et en aval un prolongement qui a permis de donner au nouveau pont l'augmentation de largeur que nous venons de signaler, sans être obligé de recourir à l'établissement de nouvelles fondations.

Conservant au nouveau pont le même nombre de piles qu'à l'ancien, c'est par la diminution de leur épaisseur et par le changement de la forme des arches que devait être obtenu un plus large espace pour l'écoulement des eaux. Tandis que les piles de l'ancien pont avaient 4 m. 10 c. d'épaisseur, celles du nouveau n'ont que 3 m. au niveau du socle supérieur, et cette épaisseur se trouve même réduite à 2 m. 50 c. au niveau de la naissance des voûtes, qui est à 7 m. 15 c. au dessus de l'étiage. Ce point de départ étant le même pour chaque arche, et leur sommet s'élevant de chacune des rives au centre du pont, on a dû donner une largeur correspondante à la hauteur. L'arche centrale a 22 m. 80 c. d'ouverture, 2 m. 75 c. de flèche, et l'intrados a 25 m. de rayon ; les deux arches qui sont le plus rapprochées de celle du centre ont chacune 22 m. 30 c. d'ouverture, 2 m. 55 c. de flèche, et l'intrados a 25 m. 65 c. de rayon ; enfin les arches joignant la rive de chaque côté ont chacune 21 m. 40 c. d'ouverture, 2 m. 25 de flèche, et l'intrados a 26 m. de rayon. Ces proportions donnent au nouveau pont un aspect gracieux qui plaît à tous les yeux, même à ceux les moins habitués à juger de pareils travaux et les plus incapables de comprendre l'importance de cette disposition. L'avantage qui en résulte est surtout sensible si l'on compare les arches du nouveau pont de Tilsitt à celles du pont de Nemours, qui ont toutes la même largeur, bien que leurs sommets s'élèvent à des hauteurs différentes. L'extrados des voûtes est en arc de cercle comme l'intrados ; elles ont une épaisseur de 1 m. 30 c. à la naissance et de 1 m. 10 c. au sommet. Aucune arche ne peut être désignée comme arche marinière ; après l'enlèvement du banc de sable qui occupe le milieu de la rivière, elles offriront toutes aux bateaux un passage également facile, même dans les plus hautes crûes.

La plus grande élévation donnée au pont a nécessité des changements assez notables dans ses abords. Sur la rive gauche, pour ne pas augmenter la pente déjà très-forte de 4 pour cent qui existait, il a fallu prolonger jusque dans la rue Louis-le-Grand des remblais qui causent un grave préjudice aux propriétés voisines. Sur la rive droite, la pente est moins forte, et elle sera encore diminuée après la démolition des maisons formant le côté méridional de la rue de l'Archevêché. Sur le pont, du sommet de l'arche centrale au sommet de chacune des arches joignant la rive, la pente n'est que de 12 millimètres par mètre.

Les lourds parapets qui existaient sur l'ancien pont, et qui semblent à beaucoup de personnes le complément indispensable d'un pont en pierre, sont remplacés sur le nouveau pont par une élégante balustrade en pierre de taille, aussi remarquable par la beauté des matériaux que par le bon goût du dessin et la perfection du travail. L'ingénieuse disposition adoptée pour sa construction lui donne une solidité inébranlable.